

Identification des objectifs de la démarche et choix du projet



L'organisation doit définir et justifier ses objectifs : la réalisation d'une démarche Comptabilité Carbone Analytique peut être motivée par une demande des parties prenantes (fournisseur, client, salarié...), une obligation réglementaire de quantification des émissions de GES, ou par une volonté d'engagement dans la lutte contre les changements climatiques.

Une Comptabilité Carbone Analytique peut être réalisée en interne en réunissant une équipe autour d'un chef de projet, lui-même formé à la méthode.

L'organisation peut également demander l'accompagnement d'un bureau d'études spécialisé, formé à la méthodologie sélectionnée (Comptabilité Carbone Analytique), et aidera à la réalisation de la démarche si l'organisation n'a pas toutes les compétences nécessaires en interne.

Un outil peut également être nécessaire pour atteindre les objectifs de l'organisation, en particulier pour des organisations complexes et / ou ayant l'ambition de suivre ses objectifs de réduction d'émissions de GES de manière régulière.

Une démarche de Comptabilité Carbone Analytique est généralement issue d'une volonté de mesure et de pilotage des émissions carbone à long terme. A ce titre, tout renouvellement de l'exercice doit s'appuyer :

- Sur le cadrage initial,
 - Sur les sources de données industrialisables (soit souvent des sources brutes, issues directement d'outils de gestion et exportables selon la même structure de manière infinie tout en intégrant la mise à jour des données contenues)
 - Sur les actions d'amélioration des calculs effectués lors de l'exercice précédent
-